

Objet :

V/réf :

N/réf :

Envoyé en préfecture le 12/06/2024

Reçu en préfecture le 12/06/2024

Publié le

ID : 059-215904285-20240610-26_2024-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le dix juin deux mil vingt-quatre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian DUMONT, Maire, suite à la convocation qui lui a été adressée, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie, conformément à la loi.

Date de la convocation : 29 mai 2024

Nombre de conseillers en exercice : 27 - Quorum : 14

Présents : M DUMONT Christian, M COUVENT Jean-Pierre, Mme PLUVINAGE Nadine, M LEGRAND Jean-Pierre, Mme CATTEAUX Annick, M BARBRY Jean-Marie, Mme LIENARD Evelyne, Mme POTAUX Annie, M BOULET Jean-Marc, Mme CHAUWIN Francine, M CARRIERE Guy, Mme MAGERE Marie-France, Mme DUPONT Marie-Thérèse, M LEVEQUE Pascal, M COUVEZ José, M NOWAK Daniel, Mme COUTELARD Catherine, M TABARIE Didier, Mme LABALETTE Martine, Mme SIMONETTI Sandrine, Mme LACROIX Audrey, Mme SOUBRIER Amandine.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M BOVELETTE Marc, procuration à M BARBRY Jean-Marie ; M JOURDAIN Philippe, procuration à Mme LABALETTE Martine.

Absents : M DEHON Gérard, Mme OBLED Aurélie, M CORMONT Corentin.
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le conseil a choisi M TABARIE Didier pour secrétaire.

QUESTION N° 26/2024

MISE EN PLACE DE L'ENQUETE FAMILLE

Rapporteur : Monsieur le Maire

La ville de Neuville Saint Rémy va réaliser, du 16 janvier au 15 février 2025, le recensement des habitants de la commune.

Par courrier du 3 avril dernier, l'INSEE nous a contactés afin que soit associée à ce recensement de la population, l'enquête familles.

L'enquête familles est réalisée par l'INSEE depuis 1954. Elle n'est conduite que tous les 10 ans environ, pour saisir les grandes évolutions de la société. Elle est reconnue d'intérêt général par le Conseil national de l'information statistique (CNIS).

Elle est menée auprès d'un échantillon de 2 000 communes environ, tiré au hasard sur l'ensemble du territoire. L'enquête a vocation à être représentative au niveau régional.

La réponse à cette enquête se fera selon les mêmes modalités que le recensement de la population, afin d'alléger la charge des agents recenseurs. Ainsi, une réponse internet au recensement de la population se traduira par une réponse internet à l'enquête.

Conformément à l'article 30 du décret n°2015-1678, afin de contribuer aux moyens nécessités par cette enquête, une dotation forfaitaire et complémentaire sera versée à la commune.

Par conséquent, je vous propose :

- de dire que la ville de Neuville Saint Rémy procédera à l'enquête familles en parallèle au recensement de la population ;
- d'approuver la convention ad hoc avec l'INSEE ;

Ville de NEUVILLE SAINT-REMY - BP 7 - 59554 Neuville Saint-Rémy

Email : accueil@mairie-neuville-st-remy.fr - Tél. : 03 27 73 30 30 - Fax : 03 27 73 30 38

Toute la correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire.

Internet : <http://www.neuvellesaintremy.fr>

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et, plus généralement, de l'autoriser à mener toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

*Pour copie conforme
Délibération publiée sur le site Internet le 12 juin 2024
Transmise à la Sous-Préfecture le 12 juin 2024*

Christian DUMONT,

Maire de Neuville Saint Rémy.



Didier TABARIE,

Secrétaire de séance

